



Groupe Hospitalier Bretagne Sud
5 Avenue de Choiseul - BP 12233
56 322 Lorient Cedex
Tél : 02 97 06 90 90



Groupe Hospitalier
Bretagne Sud

Réalisation : GHBS - service communication - juillet 2018



Groupe Hospitalier
Bretagne Sud

livret d'accueil

Service de Néonatalogie

Pour joindre le service : 02 97 06 92 00

Groupe Hospitalier Bretagne Sud - 5 Avenue de Choiseul - BP 12 233
56 322 Lorient Cedex - Tél : 02 97 06 90 90



Votre bébé vient d'être hospitalisé dans le service de Néonatalogie.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre quelques instants pour lire ce document, qui vous permettra d'appréhender au mieux le séjour de votre enfant.

Qu'est-ce qu'un service de Néonatalogie ?

Notre service accueille essentiellement :

- Des enfants prématurés, c'est à dire nés avant le terme de 37 semaines d'aménorrhée.
- Des enfants hypotrophes (qui sont de petit poids par rapport au terme de naissance).
- Des enfants présentant certaines pathologies (détresse respiratoire, infection, ictère...).

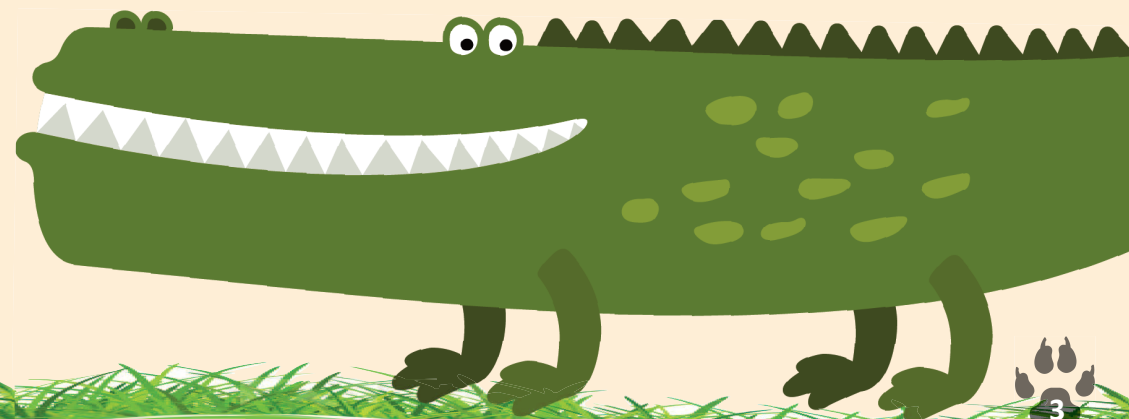
Où est-il situé ?

Le service de Néonatalogie se situe au 2^{ème} étage du pôle Femme-Mère-Enfant du GHBS.

Pour votre confort

Vous disposez, à l'extérieur du service sur le même étage, de distributeurs de boissons et de friandises.

Une cafétéria est également accessible dans le hall principal de l'établissement.



L'équipe de Néonatalogie et ses intervenants extérieurs

Toute l'équipe se tient à votre disposition pour vous répondre en cas de doutes ou d'interrogations.

N'hésitez pas à rencontrer les membres de l'équipe présents dans le service afin d'obtenir les informations concernant votre enfant.

Vous pouvez rencontrer l'équipe médicale au moment de la visite ou sur rendez-vous.

Nous ferons tout le nécessaire pour vous accompagner au mieux afin de faciliter le séjour de votre enfant.



Composition de notre équipe

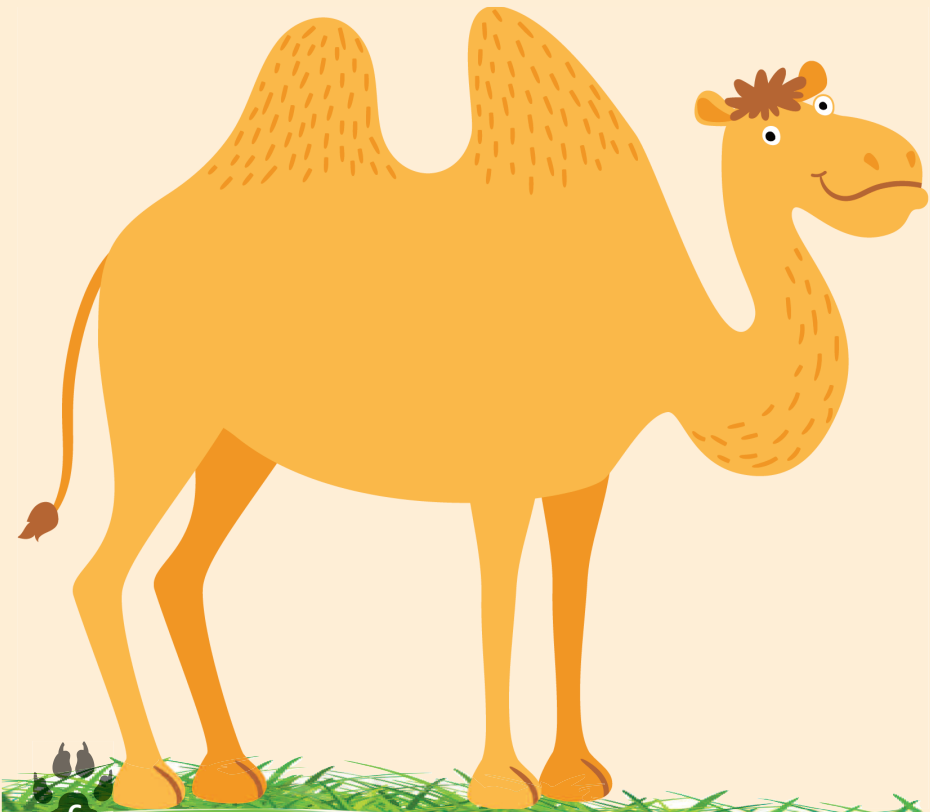


Les locaux

- 6 chambres de soins intensifs.
- 6 chambres pour accueillir des enfants en incubateur ou en berceau.
- 2 chambres de jumeaux.
- 2 chambres parents / enfants.

- 4 chambres de soins courants en maternité où certains bébés peuvent rester auprès de leur mère sur avis médical et selon des critères précis de poids, de terme et de pathologie.

Les soins et la prise en charge médicale de ces nouveau-nés restent assurés par l'équipe de Néonatalogie.



Les règles d'hygiène à respecter auprès de votre enfant

Les enfants nouveau-nés et prématurés ont peu de résistance face aux infections. Les précautions d'hygiène demandées à toutes les personnes qui entrent en contact avec eux sont particulièrement importantes.

Lors de votre première visite, les soignants vous expliqueront comment protéger votre bébé des risques infectieux.

A votre arrivée dans le vestiaire, nous vous demandons de :

- 🌀 Mettre des sur-chaussures.
- 🌀 Vous laver les mains et les désinfecter avec une solution hydro-alcoolique.
- 🌀 Pensez à attacher soigneusement vos cheveux et à signaler aux soignants n'importe quel petit ennui de santé : un rhume, une toux, un bouton de fièvre...
- 🌀 Dans la chambre de votre enfant, avant de toucher votre bébé, désinfectez-vous à nouveau les mains avec la solution hydro-alcoolique.
- 🌀 Limiter au maximum l'usage et la manipulation de votre téléphone portable lorsque vous êtes auprès de votre enfant.



Pour le confort de votre bébé

Votre enfant a besoin de moments d'échange avec vous : la parole, le toucher, les odeurs sont autant de sensations qui favorisent son bien-être.

Le contact en peau à peau et votre participation aux soins vous seront proposés dès que possible. Afin que vous et votre bébé puissiez tirer tous les bénéfices du peau à peau, celui-ci doit être d'une durée suffisamment longue, au moins 2h.

▪ Vous pouvez apporter à votre bébé :

- ☉ Des vêtements.
- ☉ Un doudou, un linge ou un foulard imprégné de l'odeur de maman, placé près de votre enfant, il le sécurisera.
- ☉ Une petite boîte à musique douce.

▪ Afin d'empêcher les sources de stress et d'inconfort pour votre enfant, nous vous demandons de prendre certaines précautions :

- ☉ Respectez les horaires des soins et regroupez-les au maximum en veillant à les limiter dans le temps.
- ☉ Ne perturbez pas ses phases de sommeil.
- ☉ Évitez le bruit et mettez votre téléphone en mode silence.



Les soins et le matériel

Les soins et le matériel vous seront expliqués par les professionnels prenant en charge votre enfant.

▪ Les alarmes

Elles font partie intégrante de l'univers de la Néonatalogie. Les différents appareils sonnent à la moindre anomalie. Il arrive parfois que les capteurs se décollent ou que votre bébé « gigote » ce qui peut induire de « fausses alarmes ». Toute l'équipe vous accompagnera afin de vous familiariser avec ces bruits environnants.

▪ L'alimentation de votre enfant

Quel que soit son mode d'alimentation, dans les jours qui suivent sa naissance, votre bébé va perdre du poids ; c'est complètement normal !

Par la suite, il va grossir plus ou moins régulièrement : l'important est que son poids augmente sur une semaine et pas nécessairement chaque jour.

L'équipe accompagne votre enfant dans l'apprentissage de l'alimentation en respectant son rythme et votre projet d'allaitement maternel ou artificiel.

▪ La prise en charge de la douleur

Elle se fait par différents moyens :

- ☉ L'utilisation de la tétine pour le confort, la réassurance lors des soins invasifs et l'apprentissage de la succion.
- ☉ L'utilisation d'une solution sucrée que l'on propose à téter au bébé.
- ☉ L'utilisation des médicaments antalgiques par perfusion ou par la bouche.
- ☉ L'utilisation d'une crème anesthésiante peut aussi être appliquée sur la peau avant un geste douloureux.

Les chambres parents-enfants

Le service de Néonatalogie dispose de 2 chambres parents-enfant pour vous permettre d'être présents auprès de votre enfant et de pouvoir participer activement aux soins avant sa sortie.

- Votre présence est obligatoire 24H/24H auprès de votre enfant.
- Le règlement pour les visites est le même que celui du reste du service (cf. page 12).
- **Les repas**
 - Les repas (petit déjeuner, déjeuner et dîner) en chambre parents-enfants sont à la charge des familles sauf pour la maman en cas de poursuite de ses soins dans le service de maternité.
 - Seul, l'un des deux parents peut commander ses repas avec l'hôpital à l'aide de tickets repas.
 - Les tickets repas sont vendus à l'accueil de l'hôpital. Ils sont payables en chèque ou espèces. Nous vous conseillons d'acheter vos tickets au fur et à mesure car ils ne seront pas remboursés. Les tickets sont à remettre aux auxiliaires de puériculture du service. Certaines mutuelles peuvent prendre en charge ces repas.
 - Les commandes sont à passer avant midi pour le soir et le lendemain auprès des auxiliaires du service.
- **Le téléphone**
 - Le branchement du téléphone se fait à la borne, dans le hall de la maternité.



Le retour à domicile

Lorsque la sortie est validée par le pédiatre, vous pouvez venir chercher votre enfant jusqu'à 15h.

Le jour de la sortie, vous recevrez :

- 🌀 Le carnet de santé de votre enfant.
- 🌀 Les ordonnances pour les vitamines et les éventuels traitements.
- 🌀 Les rendez-vous pour les examens et consultations à venir.

Après sa sortie

Si vous rencontrez des problèmes particuliers, vous pouvez toujours appeler dans le service, contacter une puéricultrice de la Protection Maternelle et Infantile ou le médecin qui suit votre enfant.

Règlement intérieur du service de Néonatalogie

Notre priorité est le respect du bien-être de votre bébé. Votre enfant est hospitalisé dans le service de Néonatalogie pour recevoir des soins spécifiques à son état de santé, il a besoin de votre présence à ses côtés.

Le service vous est donc ouvert 24h/24h. Vous pouvez nous joindre à n'importe quelle heure du jour et de la nuit au **02 97 06 92 00**

Prévenez vos proches que nous ne donnons des nouvelles des bébés qu'aux parents.

Les visites de la famille et des amis sont autorisées dans le respect des conditions suivantes :

- Visites entre 14h et 20h avec la présence obligatoire d'un des parents en passant par les vestiaires du service.
- Seul le papa est autorisé à se rendre auprès de son enfant tant que la maman ne l'a pas vu.
- Pour le respect du repos de votre bébé, nous vous demandons de limiter le nombre et la durée des visites dans la journée en évitant les « va et vient ».
- Les enfants, autres que la fratrie, ne sont pas autorisés à rentrer dans le service.
- Les frères et sœurs de votre bébé peuvent venir à tout moment à condition de ne pas être malades (rhume, toux, fièvre,...) et en veillant à « rester bien sages ».
- 4 personnes maximum en même temps dans la chambre (parents compris), hormis pour les fratries de plus de 2 enfants.
- Au moment des soins et/ou de l'entretien de la chambre, les visites autres que celles des parents et de la fratrie, sont invitées à sortir de la chambre et à se rendre dans le salon des familles situé à l'extérieur du service.
- Les personnes présentant un problème infectieux ne sont pas autorisées à entrer (rhume, toux, fièvre, herpès...).
- Les visites peuvent être interrompues ou annulées à tout moment sur décision de l'équipe soignante.
- Pour des questions d'hygiène et pour limiter les risques infectieux, le bébé ne peut être porté que par ses parents.
- Aucune nourriture ni boisson, autre que de l'eau, ne doit être présente dans la chambre de l'enfant.
- Pour la sécurité de votre enfant, nous vous demandons de vous présenter dans le service dans une tenue propre.

Le salon des parents

Le service de Néonatalogie dispose d'un « salon des parents ».

Comme son nom l'indique il est réservé exclusivement aux parents.

Vous pouvez :

- Vous reposer et vous détendre (télévision, fauteuil).
- Prendre un repas ou une boisson chaude (micro-onde, bouilloire et réfrigérateur sont à votre disposition). Tout produit conservé dans le réfrigérateur de ce salon dont la date de péremption est passée sera jeté.



Merci de respecter cet endroit et de le maintenir propre.

L'accueil des parents

Pour les parents d'enfants qui ne relèvent pas de soins intensifs, un lit d'appoint peut être installé en fonction des disponibilités. Celui-ci doit être replié et rangé chaque matin au plus tard à 9h.

Vos effets personnels, doivent être limités et rangés ; des placards sont à disposition dans les chambres.

Tout ceci est organisé afin de garantir la sécurité des soins et permettre aux soignants d'assurer un entretien efficace des locaux.

Toute l'équipe de Néonatalogie vous remercie pour votre confiance, vous souhaite un bon retour à la maison et sera toujours très heureuse de recevoir de vos nouvelles.

Petit message pour les grands frères et les grandes sœurs

Bienvenue !

Le bébé que tu attendais est petit et fragile. Il n'a pas pu rester auprès de maman à la maternité car il a besoin de soins. Nous avons donc quelques missions à te confier en attendant que ton petit frère ou ta petite sœur puisse rentrer à la maison.

Voici les règles du jeu pour devenir un « super grand frère » ou « une super grande sœur ».

- *Après t'être bien lavé les mains, tes câlins seront les bienvenus.*
- *Tu peux parler doucement au bébé qui connaît bien ta voix et te reconnaîtra sûrement.*

▪ *Tu peux regarder maman et papa donner à boire, changer la couche ou donner le bain au bébé.*

▪ *Tu peux décorer sa chambre avec de beaux dessins, des photos.*

▪ *Un bébé dort beaucoup. Aussi nous te demandons de respecter son sommeil en restant calme (ne pas parler trop fort, ne pas courir,...)*

Au fil des jours, vous allez apprendre à vous connaître et tu comprendras très vite ce qu'il/elle veut te dire. Si tu respectes bien les règles du jeu, ta mission sera accomplie et tu seras élu « super grand frère » ou « super grande sœur » !

CHARTRE DE L'ENFANT HOSPITALISÉ

Le droit aux meilleurs soins possibles est un droit fondamental, particulièrement pour les enfants – UNESCO

1 L'admission à l'hôpital d'un enfant ne doit être réalisée que si les soins nécessités par sa maladie ne peuvent être prodigués à la maison, en consultation externe ou en hôpital de jour.

3 On encouragera les parents à rester auprès de leur enfant et on leur offrira pour cela toutes les facilités matérielles, sans que cela n'entraîne un supplément financier ou une perte de salaire. On informera les parents sur les règles de vie et les modalités de fonctionnement propres au service afin qu'ils participent activement aux soins de leur enfant.

5 Les enfants et les parents ont le droit d'être informés pour participer à toutes les décisions concernant la santé et les soins. On évitera tout examen ou traitement qui n'est pas indispensable.

7 L'hôpital doit fournir aux enfants un environnement correspondant à leurs besoins physiques, affectifs et éducatifs, tant sur le plan de l'équipement que du personnel et de la sécurité.

9 L'équipe soignante doit être organisée de façon à assurer une continuité dans les soins donnés à chaque enfant.

2 Un enfant hospitalisé a le droit d'avoir ses parents ou leur substitut auprès de lui jour et nuit, quel que soit son âge ou son état.

4 Les enfants et leurs parents ont le droit de recevoir une information sur la maladie et les soins, adaptée à leur âge et leur compréhension, afin de participer aux décisions les concernant. On essaiera de réduire au minimum les agressions physiques ou émotionnelles et la douleur.

6 Les enfants ne doivent pas être admis dans des services adultes. Ils doivent être réunis par groupes d'âge pour bénéficier de jeux, loisirs, activités éducatives adaptés à leur âge, en toute sécurité. Leurs visiteurs doivent être acceptés sans limite d'âge.

8 L'équipe soignante doit être formée à répondre aux besoins psychologiques et émotionnels des enfants et de leur famille.

10 L'intimité de chaque enfant doit être respectée. Il doit être traité avec tact et compréhension en toute circonstance.

Cette « Charte » a été préparée par plusieurs associations européennes à Leiden en 1988. Elle résume et réaffirme les droits des enfants hospitalisés.